



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 19 janvier 2017

Délibération n° B 2017-3

Transaction relative à un marché habillement : approbation et autorisation de signature à donner au Président

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
3/1/2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les circulaires ministérielles relatives au développement du recours à la transaction ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-27 du 15 décembre 2016, relative aux ajustements du guide des procédures internes de la commande publique ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Le SDIS du JURA a commandé le 7 mars 2016 148 vestes textile et 50 surpantalons à la Société LHD dans le cadre du marché public n° 16 GLOG 03.

Le délai contractuel de livraison est de 10 semaines maximum. La livraison aurait dû avoir lieu le 10 mai 2016. Elle est pourtant intervenue le 18 octobre 2016 avec 161 jours de retard qui génèrent une pénalité de 6 968 €.

La Société LHD explique ce retard par un rachat qui a entraîné des dysfonctionnements en interne. Aujourd'hui, elle a retrouvé son rythme de croisière.

Par ailleurs, le SDIS souhaite équiper ses formateurs au caisson gaz de CHAMPAGNOLE de vestes textiles et de surpantalons exclusivement réservés à ces formations.

Il a donc été convenu que le SDIS ne percevrait pas le montant des pénalités de retard et qu'en contrepartie la Société LHD fournirait tous les EPI nécessaires à concurrence de la somme de 6 968 €. Cet accord est formalisé par un protocole transactionnel en annexe du présent rapport.

Liste des EPI en compensation :

- 10 vestes couleur orange avec double membrane (PARALLON GORE : nouvelle technologie) sans poche, ni bande sauf poche radio : 410,80 € la veste **soit 4 108 TTC**,
- 10 surpantalons couleur orange sans bande conformes au marché : 118,80 € l'unité **soit 1 188 € TTC**,
- 14 surpantalons avec bandes conformes au marché : 118,80 € **soit 1 663,20 € TTC**.

Pour un TOTAL de 6 959,20 € TTC.

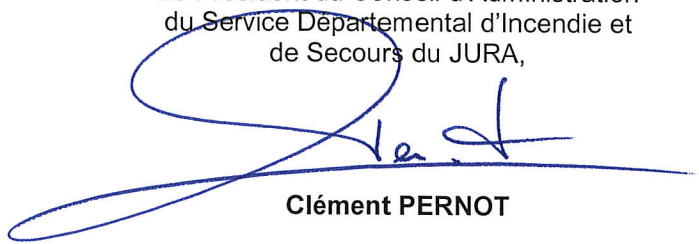
Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver ce protocole transactionnel et de m'autoriser à le signer.

DECISION N° B 2017-3 DU 19 JANVIER 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité son Président à signer le protocole transactionnel relatif à un marché habillement, joint en annexe.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le
Affiché le
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1er trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT